

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**19 DÉCEMBRE 2024**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Candidature à l'appel à  
projets archivage  
numérique en territoires  
2025-2026**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 20 décembre 2024  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en Préfecture  
le 20 décembre 2024  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUNET à Monsieur THOMAS  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame PEUGNET  
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur LEGUAY à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur SAUDO à Madame MACE  
Monsieur MORLET à Madame GUYARD

**Secrétaire de séance :**

Madame BRELURUS

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20241219-24-F-28h-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

**N° DE DOSSIER** : 24 F 28h

**OBJET** : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS ARCHIVAGE NUMERIQUE EN TERRITOIRES 2025-2026

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le service interministériel des Archives de France (SIAF) est un des services de l'Etat composant la direction générale des patrimoines et de l'architecture (avec les musées, le patrimoine et l'architecture). Il définit, coordonne et évalue l'action de l'Etat en matière de collecte, de conservation, de communication et de mise en valeur des archives publiques à des fins administratives, civiles, scientifiques et culturelles.

Le SIAF accompagne les services dans le développement de l'archivage numérique grâce au dispositif « Archivage numérique en territoires » (ANET), appel à projets ouvert aux collectivités territoriales, destiné à soutenir les différentes phases d'un projet d'archivage numérique.

Il est orienté autour de trois grands axes :

- Traitement de données et documents à archiver : mise en œuvre de procédures, de traitements, de développements ou d'études pour l'archivage de documents et de données à forte valeur patrimoniale ou juridique
- Mise en œuvre d'un système d'archivage numérique définitif : expérimentation ou mise en production d'un système permettant d'assurer la conservation, la gestion, la pérennisation, l'intégrité et l'accès à long terme aux archives numériques, étude pour évaluer ou améliorer le fonctionnement et l'usage du système d'archivage électronique
- Déploiement de la solution logicielle VITAM (solution logicielle libre d'archivage numérique déployée dans trois ministères)

Le montant de la subvention pourra atteindre jusqu'à 30% du montant total TTC subventionnable du projet en fonction de l'intérêt du projet et dans la limite du budget disponible.

Par ailleurs, un bonus pourra être accordé aux candidats intégrant les critères de bonification suivants :

- Mutualisation
- Reconnaissance comme projet pilote pour le réseau des Archives de France.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite s'engager dans la mise en place d'un système d'archivage électronique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature en 2025 dans le cadre de l'appel à projets « Archivage numérique en territoires » et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature en 2025 dans le cadre de l'appel à projets « Archivage numérique en territoires » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*